



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Boulogne-Billancourt, le 3 novembre 2020

### **COMMUNIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION NOMINATION DE MARIE CHEVAL EN TANT QUE PRESIDENTE DIRECTRICE GENERALE DE CARMILA**

Faisant suite au lancement, par le Conseil d'Administration de Carmila, le 16 juin 2020, du plan de succession de la présidence de la Société, et après avis de son Comité des Rémunérations et des Nominations, le Conseil d'Administration extraordinaire de Carmila, réuni le 2 novembre 2020, a décidé de nommer Madame Marie Cheval pour succéder à Monsieur Alexandre de Palmas comme Présidente Directrice Générale de Carmila à compter du 3 novembre 2020.

Directrice des Hypermarchés Carrefour France depuis 2018, Marie Cheval a piloté avec succès le plan de transformation des hypermarchés du Groupe, un format essentiel pour Carmila, dont la stratégie s'appuie sur le dynamisme et les synergies opérationnelles avec les hypermarchés Carrefour. Son expérience d'administrateur au sein du Conseil d'Administration de Carmila depuis 2018 a par ailleurs permis à Marie Cheval de participer activement à la définition et au suivi de la stratégie de Carmila, dont elle connaît bien le patrimoine et les équipes.

Marie Cheval est diplômée de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et ancienne élève de l'ENA. Elle rejoint l'Inspection Générale des Finances en 1999 puis exerce, entre 2002 et 2011, plusieurs fonctions de direction au sein du groupe La Poste et de La Banque Postale. En 2011, Marie Cheval rejoint le groupe Société Générale comme Directrice Global Transaction and Payment Services. Elle devient Directrice Générale de Boursorama, société cotée en bourse, en 2013. Marie Cheval rejoint le groupe Carrefour en 2017 comme Directrice Executive Clients, Services et Transformation Digitale pour le Groupe et la France. En 2018, elle est nommée Directrice Exécutive Services Financiers et Hypermarchés France.

Suite à la décision de Monsieur Alexandre de Palmas d'accepter, le 15 juin 2020, les fonctions de Directeur exécutif de Carrefour Espagne, le Conseil d'Administration avait chargé son Comité des Nominations et des Rémunérations de formuler des recommandations sur la gouvernance de la Société et, en tenant compte de ces recommandations, de lancer un processus de sélection en vue de la succession de Monsieur Alexandre de Palmas.

Le Conseil a exprimé à Monsieur Alexandre de Palmas ses remerciements unanimes pour son action au service de la Société, qu'il avait rejoint en tant qu'administrateur et Président-Directeur Général le 1<sup>er</sup> juillet 2019 et dont il conserve le mandat d'administrateur.



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### CONTACT INVESTISSEURS ET ANALYSTES

Florence Lonis – Secrétaire Générale  
[florence\\_lonis@carmila.com](mailto:florence_lonis@carmila.com)  
+33 6 82 80 15 64

### CONTACT PRESSE

Morgan Lavielle - Directeur Communication  
[morgan\\_lavielle@carmila.com](mailto:morgan_lavielle@carmila.com)  
+33 6 87 77 48 80

### CALENDRIER FINANCIER

- 17 février 2021** (après clôture des marchés) : Publication des résultats de l'exercice 2020
- 18 février 2021** (9h00) : Réunion d'Information Financière
- 22 avril 2021** (après clôture des marchés) : Publication d'information Financière pour le 1er trimestre 2021
- 28 juillet 2021** (après clôture des marchés) : Publication des résultats du 1er semestre 2021
- 29 juillet 2021** (14h30) : Réunion d'Information Financière

### À PROPOS DE CARMILA

Troisième société cotée de centres commerciaux en Europe Continentale, Carmila a été créée par Carrefour et de grands investisseurs institutionnels en vue de transformer et valoriser les centres commerciaux attenants aux magasins Carrefour en France, Espagne et Italie. Au 30 juin 2020, son portefeuille était constitué de 215 centres commerciaux, leaders sur leur zone de chalandise, et valorisés à 6,2 milliards d'euros. Plaçant la proximité au cœur de toutes ses actions, Carmila a pour ambition de simplifier la vie et d'améliorer le quotidien des commerçants et des clients au cœur de tous les territoires. Animées par une véritable culture commerçante, ses équipes intègrent l'ensemble des expertises dédiées à l'attractivité de ses actifs : opérations, direction de centre, commercialisation, marketing digital local, new business et RSE.

Carmila est cotée au compartiment A sur Euronext-Paris sous le symbole CARM. Elle bénéficie du régime des sociétés d'investissements immobiliers cotées (« SIIC »).

Le 18 septembre 2017, Carmila intégrait les indices FTSE EPRA/NAREIT Global Real Estate (EMEA Region). Le 24 septembre 2018, Carmila intégrait les indices Euronext CAC Small, CAC Mid & Small et CAC All-tradable.

### AVERTISSEMENT

Certaines déclarations figurant dans ce document ne se rapportent pas à des faits historiquement avérés, mais constituent des projections, estimations et autres données à caractère prévisionnel basées sur l'opinion des dirigeants. Ces déclarations traduisent les opinions et hypothèses qui ont été retenues à la date à laquelle elles ont été faites. Elles sont sujettes à des risques et incertitudes connus et inconnus à raison desquels les résultats futurs, la performance ou les événements à venir peuvent significativement différer de ceux qui sont indiqués ou induits dans ces déclarations. Nous vous invitons à vous référer au Document d'enregistrement universel de Carmila le plus récent déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers pour obtenir des informations complémentaires concernant ces facteurs, risques et incertitudes. Carmila n'a aucunement l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de modifier les déclarations à caractère prévisionnel susvisées. Carmila ne peut donc être tenue pour responsable des conséquences pouvant résulter de l'utilisation qui serait faite de ces déclarations.